

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 30 mai 2008  
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)  
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude  
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)  
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Direction Opérationnelle de l'Environnement - Labellisation de la collecte des déchets ménagers par l'ADEME - Autorisation de signature de la charte qualité**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'encourager les collectivités à améliorer la qualité du service rendu au niveau de la collecte des déchets ménagers, l'ADEME, les Conseils Généraux et le Conseil Régional d'Aquitaine ont proposé une procédure de labellisation des collectivités de la région appelée "*charte qualité de la collecte des déchets ménagers en Aquitaine*".

Les objectifs de cette démarche sont d'obtenir un engagement des partenaires à améliorer de façon continue les performances de leur service et de définir des critères de labellisation des collectes en fonction de la qualité de leur fonctionnement.

La charte distingue trois labels, sur une échelle croissante de qualité (Qualitri, Qualiplus, Qualitop). La décision d'attribution est prise sur la base du respect des critères retenus pour chaque label par un comité de pilotage présidé par l'ADEME et composé de représentants des collectivités territoriales, des chambres de métiers, des administrations déconcentrées et d'associations représentatives.

Ce comité exerce également un suivi annuel pour le renouvellement des labels.

Pour l'année 2007, notre collectivité s'est vue décerner le label Qualitri.

Ce dernier s'appuie sur la satisfaction d'un certain nombre de critères regroupés en plusieurs rubriques.

Une première série de critères concerne la mise en place d'équipements comme par exemple les filières de recyclage / valorisation ainsi que les filières de traitement des déchets résiduels.

Une seconde série s'intéresse aux outils mis en place pour connaître les impacts du service tant au niveau de l'hygiène et de la sécurité avec le suivi des accidents du travail qu'au niveau des nuisances locales avec l'équipement en conteneurs insonorisés d'apport volontaire pour le verre en zone urbaine.

Il est aussi pris en compte l'utilisation de tableau de bord de suivi d'exploitation comprenant un suivi des tournées tenues à jour régulièrement, le nombre d'heures travaillées ainsi que l'absence du personnel. L'information des usagers rentre en ligne de compte avec la production d'un rapport annuel et d'un plan de communication annuel ainsi que l'utilisation de support d'information.

La connaissance des coûts de la collecte, notamment par l'utilisation d'un logiciel "E.coûts", fait partie des exigences de ce label.

Enfin, il est pris en compte la performance de la collecte où il est exigé que le tonnage recyclé des déchets ménagers totaux représente un seuil minimum de 15 %. S'agissant de la Communauté Urbaine, ce taux de performance s'est établi à 17,19 % pour l'année 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- autoriser Monsieur le Président à signer la présente charte de qualité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
13 JUIN 2008**

**PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2008**

M. DIDIER CAZABONNE